

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.224**

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 octobre 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 octobre 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la démoustication

**RAPPORTEUR** : Monsieur GIRAUD

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération du 25 février 2010, le Conseil Municipal a décidé d'accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication.

Par une lettre du 29 septembre 2010, Monsieur Thierry PROUST, Président de ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) a fait connaître qu'il convient, à la demande de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, de se prononcer également sur les modalités de liquidation dudit Syndicat.

Les dispositions suivantes sont prévues :

Les soldes des comptes de bilan et de trésorerie existant à la balance de clôture seront transférés aux membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, selon les mêmes modalités que celles qui sont appliquées pour l'appel des contributions en référence à l'article 8 des statuts (potentiel fiscal).

Le Syndicat, dissout au 31 décembre 2010, disposera de six mois pour voter le compte administratif 2010 et mettre en œuvre les modalités de liquidation.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- de solliciter la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication au 31 décembre 2010 et sa liquidation dans les conditions suivantes :

Les soldes des comptes de bilan et de trésorerie existant à la balance de clôture seront transférés aux membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, selon les mêmes modalités que celles qui sont appliquées pour l'appel des contributions en référence à l'article 8 des statuts (potentiel fiscal).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 novembre 2010

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD

PC

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE POUR LA DÉMOUSTICATION

Le Président du SIVU

à

*Monsieur le Maire*

*Cabinet du Maire - B.P. 218 C*

*17205 ROYAN CEDEX*



ROYAN, le 29 septembre 2010

N/REF : 10/JCN

OBJET : *Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication Liquidation*

P.J. : - *Modèle de délibération*

*Recommandé avec AR1A 045 826 6985 3*

**Madame le Maire, Monsieur le Maire,**

Par lettre du 5 février 2010, je vous notifiais la délibération du 18 mars 2009 par laquelle le Comité Syndical avait donné son accord au projet de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication et donné pouvoir à son Président pour entreprendre toutes démarches à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le consentement de tous les conseils municipaux intéressés étant requis, je vous demandais de bien vouloir inviter votre conseil municipal à délibérer sur ce projet.

Les trente-cinq communes membres ayant accepté la dissolution du SIVU, le dossier a été adressé le 27 mai 2010 à Monsieur le Sous-préfet de Rochefort pour suite à donner auprès des services préfectoraux.

Or, par lettre reçue le 21 juillet 2010 complétée le 17 septembre 2010, Monsieur le Préfet demande, avant de prendre son arrêté de dissolution, que les communes membres se prononcent sur les conditions de liquidation du Syndicat. Celui-ci, dissout au 31 décembre 2010, disposera alors de six mois pour voter le compte administratif 2010 et mette en œuvre la liquidation selon les bases adoptées par les conseils municipaux.

Je vous propose donc que **les soldes des comptes de bilan et de trésorerie existant à la balance de clôture soient transférés aux membres du SIVU selon les mêmes modalités que celles qui sont appliquées pour l'appel des contributions, en référence à l'article 8 des statuts.(Potentiel fiscal).**

Vous voudrez bien ainsi inviter votre conseil municipal à se prononcer sur ce point et m'adresser, dans les meilleurs délais, un exemplaire de la délibération adoptée par votre conseil, indépendamment de l'envoi habituel en Sous-préfecture pour le contrôle de légalité.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint un modèle de délibération.

D'avance, je vous en remercie et vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments très distingués.



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "T. Proust".

**Thierry PROUST**